

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

### Organisation

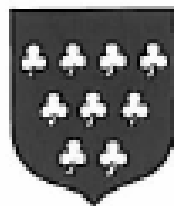
La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs. Le **Label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Photos © Commune de Forcelles-Saint-Gorgon



FONDATION



DU PATRIMOINE

Avec le soutien du Sénateur Philippe Nachbar

Délégation régionale de Lorraine

62, rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

E-mail : [delegation-lorraine@fondation-patrimoine.com](mailto:delegation-lorraine@fondation-patrimoine.com)

[www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

PRÉSERVONS AUJOURD'HUI L'AVENIR

FONDATION



DU PATRIMOINE



RESTAURATION DES BANCS  
DE L'ÉGLISE DE  
FORCELLES-SAINTE-GORGON

## ÉGLISE DE LA CONVERSION DE SAINT PAUL

**F**orcelles-Saint-Gorgon est un petit village du Saintois au charme discret où les habitants ont le désir de conserver leur patrimoine.

En effet, le chœur et le clocher de l'église de la Conversion de Saint Paul sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques depuis 1926. Le chœur roman comporte une travée droite voûtée, aux tores très saillants, surmontée d'une tour, et une abside hémicirculaire voûtée en cul de four s'inscrivant dans un chevet polygonal.

Le décor sculpté est de grande qualité. Les chapiteaux des colonnes engagées du chœur sont ornés de feuilles d'acanthus en volutes, de feuilles nervurées ou de palmettes.

La nef du XVI<sup>ème</sup> siècle est formée de trois travées voûtées d'ogives et ne possède pas de bas côtés.

Les bancs qui s'y trouvent font partis du mobilier ancien, ils seront restaurés un à un.

Les municipalités précédentes ont réalisé la remise en état extérieur de l'église. Dans cette continuité, l'assemblée actuelle souhaite restaurer l'intérieur de ce monument qui le mérite amplement.



**La municipalité fait appel à la générosité de tous ceux et de toutes celles qui sont attachés à un titre ou à un autre à la préservation de ce patrimoine.**

**La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration des bancs de l'église de Forcelles-Saint-Gorgon en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.**

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration des bancs de l'église de Forcelles-Saint-Gorgon** (Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Église de Forcelles -Saint-Gorgon») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.**

**Pour les particuliers**, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T.

Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.

NOM OU SOCIÉTÉ.....  
ADRESSE.....  
CP..... VILLE.....

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale Lorraine  
62 rue de Metzô 54000 NANCYô Tel./Fax : 03.83.46.86.35**

*Conformément à la loi informatique et libertés n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

# Rejoignez-nous!